

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 60

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD41e - Cassis - Aménagement d'un carrefour giratoire au croisement RD41e et
Chemin des Gorguettes - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage,
d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental et de
financement par fonds de concours

**DGAET Direction des Routes
Arrondissement de Marseille
0413312219**

PRESENTATION

La commune de Cassis souhaite améliorer la fluidité et la sécurité du carrefour situé au croisement de la RD41e et de la voie communautaire du Chemin des Gorguettes à Cassis.

Cette voie dessert des parkings, le Collège des Gorguettes, la piscine municipale, le parc accrobranche ainsi que le Lotissement « Super Cassis ». La Métropole Aix-Marseille-Provence, sollicitée par la commune pour effectuer ces travaux, propose de créer un carrefour giratoire franchissable avec perte de priorité.

Pour réaliser ce projet situé sur le domaine public routier départemental, le Département doit transférer temporairement sa qualité de maître d'ouvrage à la Métropole Aix-Marseille-Provence par convention.

Cette convention a également pour objet de préciser les modalités respectives d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'exploitation d'une partie du domaine public routier départemental et de ses dépendances. Une participation financière du Département pour les travaux réalisés par la Métropole Aix-Marseille-Provence est également sollicitée à hauteur de 90 000€.

A ces fins, il est proposé la signature d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental et de financement par fonds de concours au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

INCIDENCE BUDGETAIRE

Le coût total de l'opération est évalué à 250 600€ Le montant de la participation du Département au titre du fonds de concours est à hauteur de 90 000 € et sera inscrit sur le programme 2017-10083 à créer – chapitre 204-628 article 204 142 du budget départemental 2017 sous réserve du vote de l'assemblée :

Programme	Opération	Libellé	Montant	Imputation budgétaire
2017 – 100 83 A créer	A créer	Participation aux autres maîtrises d'ouvrage - Routes	90 000,00€	204 628 – 204 142

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental et de financement par fonds de concours au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL